



Quels sont mes droits CAF dans ma situation ?

Par **Francine CHAPON**, le **02/08/2018 à 14:46**

Bonjour, je voudrais savoir ce qui est normal et ce qui ne l'est pas. Je suis allocataire CAF depuis de nombreuses années, et ma situation actuelle m'échappe. Jusqu'au 1er février 2018, je vivais seule avec mes 3 filles, dont le papa a mis fin à ses jours en août 2014. En 2016, je déclarais à peine 6900 euros de revenus pour l'année, pour vivre à 4. Depuis le 1er février dernier, je vis avec quelqu'un, qui travaille, j'ai donc déclaré cette nouvelle situation à la CAF. J'ai vu la presque totalité de mes prestations disparaître. Je n'ai même pas droit à la prime de rentrée scolaire cette année, malgré mes 6900 euros de revenus en 2016... La raison? toute simple, bien que je ne le connaissais pas en 2016, les revenus 2016, de mon nouveau compagnon, sont pris en compte, et comme il était célibataire, sans enfants et chef d'atelier, imaginez la suite.

Je trouve complètement anormal que les revenus d'une personne inconnue, à l'époque, comptent et pénalisent toute ma petite famille. Attention, je ne conteste pas qu'ils en soient ainsi aujourd'hui... mais pas pour 2016. Qui peut me renseigner et me guider sur le sujet?
Merci d'avance

Par **tomrif**, le **02/08/2018 à 16:31**

bonjour,
c'est aujourd'hui que le fait de vivre avec quelqu'un qui gagne correctement sa vie rend votre situation financière plus facile. cela se base sur les revenus 2016 car les revenus actuels leur sont inconnus, mais c'est votre situation actuelle qui détermine si vous avez besoin d'une aide ou non.

Par **Francine CHAPON**, le **02/08/2018 à 16:33**

Bonjour, merci pour cette réponse. Ils ont nos revenus actuels, je les ai déclarés. Et la CAF se base sur ses revenus 2016 pour refuser la prime de rentrée scolaire.

Par **Visiteur**, le **02/08/2018 à 16:40**

Bjr

Les revenus actuels sont-ils bien plus faibles ?

Si oui, vous pouvez tenter une demande de réétude de votre dossier.

Par **youris**, le **02/08/2018** à **18:15**

bonjour,

vous pouvez saisir le médiateur de la CAF.

Salutations